

BULLETIN D'INFORMATION

17 février 2022

AUX PRESTATAIRES DE SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE

Ajustement des mesures frontalières

Le gouvernement du Canada a annoncé lundi dernier un ajustement des mesures frontalières à compter du 28 février 2022. Vous pouvez prendre connaissance du [communiqué de presse](#) pour tous les détails.

Ainsi, les enfants de moins de 12 ans qui voyagent avec des adultes considérés comme entièrement vaccinés seront exemptés de la mise en quarantaine, sans condition. Par exemple, ils n'auront plus à attendre 14 jours avant de pouvoir fréquenter le service de garde éducatif à l'enfance (SGEE).

Ce bulletin est une publication qui contient des informations ponctuelles pour les SGEE en contexte de pandémie. Veuillez toujours vous référer à la version la plus récente du bulletin, car l'information concernant un sujet est susceptible d'être mise à jour en fonction de l'évolution de la situation.

Si vous n'avez pas trouvé de réponse à vos questions, nous vous invitons à communiquer avec la Direction de l'amélioration des services à la clientèle et de la gestion des plaintes du Ministère en composant le numéro de téléphone sans frais suivant : 1 855 336-8568, de 8 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi.